

## Conseil municipal du 19 mars 2015

### Compte-rendu de séance

L'an deux mil quinze, le dix-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (17) : Mme VEYSSY, Maire ; MM. BOUSSANGE, HELIE, VRECH, LAUGAA, DUDREUIL ; Mmes VIDAL, POTTIER, DANAY, DELDEVERT, PARABOSCHI, PARRA, DARRIET ; MM. LAMBAUDIE, LATOUCHE, DUTARTRE, POIRIER

Pouvoirs (2) : Mr ROUX à Mme VEYSSY  
Mr AUBY à Mme PARRA

Secrétaire de séance : Mr LATOUCHE

### **I / Approbation du compte-rendu 12 février 2015**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II / Compte administratif Budget Principal 2014**

1 / Section de fonctionnement :

Montant des recettes : 1 437 573.17 €

Montant des dépenses : 1 070 755.15 €

Résultat reporté de 2013 : 426 421.97 €

**Résultat de clôture : 793 239.99 €**

2/ Section d'Investissement

Montant des recettes : 351 500.22 €

Montant des dépenses : 640 563.94 €

Report 2014 : 36 083.10 €

Soit un résultat de clôture de – 252 980.62€

Restes à réaliser en recette : 46 689.98 €

Restes à réaliser en dépenses : 45 740.04 €

**Soit un résultat en investissement de - 253 930.56 € qui correspond au besoin de financement**

**Résultat définitif de clôture 2014 : + 539 309.43 €**

Pour le vote du compte administratif, la Présidence est laissée à Mme Mauricette PARRA, doyenne de l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### **III / Compte de gestion 2014**

Madame CLATOT présente le compte de gestion.

La situation est favorable, avec une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce compte est en tout point identique au compte administratif.

Il est soumis au vote.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

### **IV / Affectation du résultat 2014**

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	+366 878.02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	+426 421.97 €
Résultat de clôture à affecter	+793 239.99 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	-289 063.72 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	36 083.10 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	46 689.98 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	45 740.04 €
Besoin réel de financement	<b>253 930.56 €</b>

Affectation du résultat :

En couverture des besoins de financement	<b>253 930.56 €</b>	R1068
En excédent reporté à la section de fonctionnement	<b>539 309.43 €</b>	R002

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

## **V / Vote des taux 2015**

Il est proposé de maintenir les taux de 2014, soit :

Taxe d'habitation : 12,45%

Taxe foncière (bâti) : 16,23 %

Taxe foncière (non bâti) : 39,65 %

## **VI / Vote du budget 2015**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section fonctionnement : 2 073 232.43 €
- Section investissement : 1 378 992.62 €

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

## **VII / Compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2014**

1 / Section de fonctionnement :

Montant des recettes : 22 039.26 €

Montant des dépenses : 10 743.50 €

Report 2014 : 34 976.63€

Résultat de clôture : **46 272.39 €**

2/ Section d'Investissement

Montant des recettes : 41 787.19 €

Montant des dépenses : 11 891.68 €

Report 2014 : -32 934.64 €

Soit un résultat de clôture de – 3039.13 €

Restes à réaliser en recette : 0 €

Restes à réaliser en dépenses : 0 €

**Soit un résultat en investissement de - 3039.13 €**

Pour le vote du compte administratif, la Présidence est laissée à Mme Mauricette PARRA, doyenne de l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

## **VIII / Compte de gestion des locaux commerciaux 2014**

Madame CLATOT présente le compte de gestion.

Ce compte est en tout point identique au compte administratif.

Il est soumis au vote.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

## IX / Affectation du résultat 2014

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	+11 295.76 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	+34 976.63 €
Résultat de clôture à affecter	+46 272.39 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	+29 895.51 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+32 934.64 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	0 €
Besoin réel de financement	-3039.13 €

Affectation du résultat :

Couverture des besoins de financement	3039.13 €	R1068	Rec inv
En excédent reporté à la section de fonctionnement	<b>43 233.26€</b>	R002	Rec Fonc

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

## X / Vote du budget annexe locaux commerciaux 2015

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section fonctionnement : 65 284.26 €
- Section investissement : 24 579.76 €

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire précise que l'amortissement du bien n'est pas à ce jour effectué (non obligatoire pour la collectivité), mais peut être envisagé.

## XI / Demandes de subventions Conseil Général (CG33)

Matériel informatique: Madame le Maire fait part au Conseil que des subventions peuvent être versées pour l'achat de matériel informatique à l'école. Ainsi, il a été prévu d'équiper les classes de 2 tableaux numériques supplémentaires dès la rentrée 2015/2016.

Coût total HT : 7600 €  
Montant subvention (40%) : 3040 €  
TVA : 1520 €

Travaux de rénovation Ecole : Madame le Maire informe le conseil qu'une subvention peut être allouée pour des travaux effectués sur des bâtiments scolaires.  
Cette aide s'élève à 50% pour un montant des dépenses plafonné à 22000 € HT.

Montant des travaux tranche 1 HT : 198 300 €  
Montant subvention (50% d'un plafond de 22000€) : 11 000 €  
TVA : 39 660 €

Voirie communale : Une demande de subvention peut être présentée pour des travaux sur la voirie communale. Dans le cadre du programme voirie 2015, les travaux sont estimés à 77 500 € HT  
Coût total HT : 77 500€  
Montant subvention (35%) : 27 125 €  
TVA : 15 500 €

FDAEC : cette subvention permet de financer des dépenses d'équipement de la commune. Plusieurs types de dépenses sont éligibles, et le montant de la subvention allouée est de 13 314 €.  
En 2015, il est proposé des présenter divers équipements (outillage de voirie et matériel d'animation)

Coût total : 18 309.50 € HT  
Montant FDAEC : 13314 €  
TVA : 3661.90 €

Ces demandes de subventions auprès du Conseil Général sont adoptées à l'unanimité.

## **XII/ Achat d'un défibrillateur / Don**

Madame le Maire explique que les associations cénacaises ayant participé à la Fête des Vendanges ont souhaité participer à l'achat d'un défibrillateur en faisant un don à la Commune.  
L'Association Sportive Cénac-Latresne Rugby souhaite faire un d'un montant de 100€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **XIII/ Choix du nom pour le groupe scolaire de Cénac**

Madame le Maire fait part au Conseil de la proposition de Madame la Directrice de l'Ecole de réfléchir avec les élèves à un nom pour le groupe scolaire de notre Commune.  
Parmi les noms soumis à l'approbation du Conseil Municipal, celui de l' « **Ecole de la Pimpine** » est celui qui a retenu le plus d'adhésions au sein des élèves.

Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil de valider cette proposition et d'en faire part à Madame la Directrice et à l'ensemble des élèves.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## **XIV / Modification des statuts du SDEEG**

Madame le Maire explique que suite au désengagement de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit du sol, le SDEEG s'est porté candidat pour assurer cette compétence pour le compte des communes qui le souhaitaient. Il est rappelé que la commune de Cénac a adopté une délibération de principe pour confier cette mission au Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers.  
Cependant il convient pour chaque commune membre du SDEEG d'acter la modification des statuts du syndicat, afin d'y intégrer la compétence d'instruction des autorisations du droit du sol.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Pouvoirs : 2

Nombre de présents : 17

Résultat du vote      Pour : 18  
                             Contre : 1 (Mme PARABOSCHI)  
                             Abstention : 0

Mme Paraboschi souhaite expliquer son vote par le fait qu'elle estime que le SDEEG n'est pas la structure compétente pour assurer cette mission.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*